



Procès-verbal de séance Séance du 23 avril 2024

L'an 2024 et le 23 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de CARDOSO David, Maire

Présents : M. CARDOSO David, Maire, Mmes : COUSIN Linda, LEMONNIER Marie, LETORT Karine, SEITE Bettina, MM : BRUNEAU Christophe, LEMOINE Eric, LENORMAND Rémy, PARMENTIER Marc, ROUSSILLON Sébastien

Excusés ayant donné procuration : Mme DENIS Sonia à Mme COUSIN Linda, Mme LETURGEON Karine à Mme SEITE Bettina, Mme LOQUER Sonia à M. ROUSSILLON Sébastien, M. GUEDON Jean-Luc à M. LENORMAND Rémy, M. HOUDAYER Paul à M. LEMOINE Eric

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

Date de la convocation : 19/04/2024

Date d'affichage : 19/04/2024

A été nommé(e) secrétaire : Mme SEITE Bettina

Objet(s) des délibérations

- ❖ [2024 027](#) : Attribution du marché de restauration du clocher de l'église
- ❖ [2024 028](#) : Demande de subventions restauration clocher de l'église
- ❖ [2024 029](#) : Adhésion commune de Craon au sein du SIVU PCC

Intervention de Jérôme ALLAIRE, maire d'Entrammes, en visio concernant le projet d'extension de la maison médicale d'Entrammes

- Demande d'extension de la maison médicale
 - Présentation répartition patientèle, présentation bilan financier 2021 => zone de patientèle étalée sur 11 communes et 3 EPCI (4 communes principalement desservies : Entrammes, Parné, Forcé, Maisoncelles)
 - Sollicitation de 7 autres communes de la zone patientèle avec une participation de 5% du projet (soit subvention, soit retour investissement sur les loyers, 1080€ HT)
 - Actuellement 2 médecins / Demain 3 médecins + 1 interne + 3 assistants médicaux => projet 750 000€ environ
 - Projet sur exercice 2025
- ⇒ Tour de table plutôt positif

Ni retour ni commentaire, approbation du Procès-verbal à l'unanimité des élus présents.

Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal :

Pas de commentaire ou d'observation de la part des élus présents.

Attribution marché travaux restauration du clocher de l'église

réf : 2024-027

- Vu l'article L2123-1 du code de la commande publique ;
- Vu les articles L2152-7 et 2152-8 du code de la commande publique ;
- Vu les articles L2121-29 et L2122-21 à L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° 2020-30 en date du 12 mars 2020 attribuant au cabinet ARCHITRAV le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration du clocher de l'église ;

- Vu la consultation d'entreprises dans le cadre d'un MAPA (Marché public à procédure adaptée) envoyé à la publication le 05 février 2024, et fixant au 15 mars 2024, à 12h00, la date limite de réception des offres au marché de travaux pour la restauration du clocher de l'église de Parné sur Roc ;

- Vu les offres reçues pour cette consultation le 15/03/2024 ;

- Vu l'avis de la commission « Marchés à procédure Adaptée » dite commission MAPA, mise en place par la commune de Parné sur Roc, réunie le 09 avril 2024 et après examen du rapport d'analyse des offres réalisés par le maître d'œuvre ;

Monsieur le Maire propose, au Conseil Municipal,

De valider l'avis de la commission « Marchés à procédure adaptée » dite commission MAPA, en date du 09 avril 2024, et d'attribuer comme suit le marché de travaux pour la restauration du clocher de l'église de Parné-sur-Roc :

- **Lot 1 « MAÇONNERIE- PIERRE DE TAILLE »** attribué à l'entreprise MAISON GREVET (20 boulevard VOLNEY 53000 LAVAL) pour l'offre de base ainsi que la P.T.A. (Prestation Technique Alternative) pour un montant de **246 683.50€ HT** ;

Il est précisé au Conseil municipal que :

L'offre de Maison Grevet est de **246 683.50 €HT** pour le lot 1, décomposé comme suit :

- **Offre de base** : 220 540.40 €HT
- **Prestation technique alternative**- Mise en place d'un monte-matériaux / monte-personnel en lieu et place d'une sapine : 26 143.10 €HT

La PSE (Prestation Supplémentaire Éventuelle) - Mise en place d'une tour d'escalier pour les visites publiques n'a pas été retenue (8900€ HT)

- **Lot 2 « PEINTURES MURALES »** attribué à l'entreprise FRAY (29 rue d'en Haut de Brambuan 56120 La Croix Helléan) pour un montant de **8 280.00 € HT** ;

- **Lot 3 « CHARPENTE -MENUISERIE-PEINTURE »** attribué au groupement MENUISERIE COLAS/ABC LEROYER (16 rue Jean-Baptiste LAFOSSE 53000 LAVAL) pour un montant de **93 632.73 € HT** ;

- **Lot 4 « VITRAUX – FERRURES A VITRAUX »** attribué à l'entreprise VITRAIL FRANCE (ZA de la Grouas 72190 NEUVILLE SUR SARTHE) pour un montant de **5 703.91 € HT** ;

- **Lot 5 « PARATONNERRE »** : attribué à l'entreprise BODET CAMPANAIRE (19 rue de la Fontaine 49340 TREMENTINES) pour un montant de **9 988.12 € HT** ;

- **Lot 6 « ELECTRICITE »** attribué à l'entreprise DELESTRE (ZI de la bergerie 7 rue EIFFEL 49280 LA SEGUINIÈRE) pour un montant de **21 663.02 € HT** ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **De retenir** les entreprises MAISON GREVET, FRAY, MENUISERIE COLAS/ABC LEROYER, VITRAIL France, BODET CAMPANAIRE et DELESTRE comme étant attributaires ;
- **D'autoriser** le maire ou son représentant à adresser les courriers aux entreprises non retenues et à adresser une notification aux entreprises attributaires.
- **D'autoriser** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces de marchés avenants éventuels sous réserve que les entreprises produisent leurs attestations fiscales et sociales, à prendre toute mesure d'exécution relatives à ces marchés.

La commission est très satisfaite du travail effectué à ce jour par le maître d'œuvre.

Pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

**Demande de subvention restauration clocher église Saint Pierre
réf : 2024-028**

- *Vu le Code général des collectivités territoriales,*
- **Vu** l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **Considérant** la demande de l'ABF de faire réaliser une étude de diagnostic sanitaire du clocher par des architectes du patrimoine.
- **Considérant** les conclusions de l'étude diagnostic sanitaire réalisée sur le clocher de l'église par l'entreprise ARCHITRAV.
- **Considérant** l'accord de permis de construire délivré par la DRAC le 13 avril 2023 et autorisant les travaux de restauration du clocher de l'église,
- **Considérant** les offres reçues lors de la consultation d'entreprises dans le cadre d'un MAPA (Marché public à procédure adaptée),

Monsieur le Maire rappelle que l'église Saint Pierre est inscrite à l'inventaire des monuments historiques. Après un retour du diagnostic sanitaire du clocher, la commune a lancé une opération visant à restaurer le clocher. Le cabinet Architrav a été choisi pour réaliser la mission de maîtrise d'œuvre sur ce projet.

Les travaux à réaliser sont donc les suivants :

- Restauration des maçonneries extérieures du clocher,
- Restauration de la tourelle,
- Restauration des clôtures des baies,
- Restauration du couronnement de la flèche,
- Restauration des maçonneries intérieures,
- Rétablissement du volume intérieur du narthex et de la tribune,
- Restauration des planchers intérieurs et circulations verticales,
- Travaux sur le beffroi des cloches.

Le montant total du projet s'élève à 452 215.84€ HT. Monsieur le Maire propose de valider le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant	Recettes attendues	Montant HT	Taux de participation
Travaux				
Sondage amiante - plomb	925.00 €	DRAC	90 443.17 €	20%
Travaux	385 951.28 €	REGION au titre des Monuments Historiques	90 443.17 €	20%
Lot 1 - Maçonnerie/Pierre de taille	246 683.50 €	Conseil départemental de la Mayenne - Aide à la restauration du patrimoine	135 664.75 €	30%
Lot 2 - Peintures murales	8 280.00 €			
Lot 3 - Charpente/menuiseries/peinture	93 632.73 €			
Lot 4 - Vitraux/Ferrures à Vitraux	5 703.91 €			
Lot 5 - Paratonnerre	9 988.12 €	Commune - autofinancement	135 664.75 €	30%
Lot 6 - Electricité	21 663.02 €			
Maîtrise d'œuvre	43 558.00 €			
Mission SPS	2 484.00 €			
Imprévus 5%	19 297.56 €			
Total	452 215.84 €	Total	452 215.84 €	100%

Concernant le planning de cette opération :

Les travaux seront engagés au deuxième trimestre 2024 pour une durée de 8 mois.

Le conseil municipal ainsi informé et après en avoir délibéré :

- Décide d'approuver la demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, du Conseil Régional des Pays de la Loire et du Conseil départemental de la Mayenne.
- Charge le Maire de demander toute autre subvention relative à ce projet.
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'obtention de ces subventions.

Pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

**Approbation de la demande d'adhésion de la commune de Craon au SIVU Petites cités de caractère
réf : 2024-029**

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
- Vu les statuts du SIVU des Petites cités de caractère,
- Vu la délibération du Comité syndical du SIVU des Petites cités de caractère en date du 15 avril 2024 portant adhésion de la commune de Craon au sein du SIVU Petites cités de caractère et ainsi, modifier l'article 1 des statuts du SIVU Petites cités de caractère

Considérant que toutes les communes membres du SIVU doivent se prononcer sur cette adhésion dans un délai de trois mois,

Le conseil municipal ainsi informé et après en avoir délibéré

- D'émettre un avis favorable à l'adhésion de la commune de Craon au sein du SIVU Petites cités de caractère ;
- D'approuver la modification en ce sens des statuts du SIVU Petites cités de caractère
- D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à signer tout acte afférent à cette décision

Pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

Complément de Procès-verbal

Compte rendu des commissions :

Comité syndical SIVU Petites cités de caractère et réunion bureau (David CARDOSO) :

Comité Syndical du SIVU : vote CA 2023 et budget 2024. Délibérations concernant la participation des communes, le remboursement des intérêts de la ligne de trésorerie et Adhésion de la commune de Craon au SIVU Petites cités de caractère.

Bureau Petites cités de caractère :

- Comment est financée l'association départementale avec l'arrivée de Craon ?
- Augmentation de notre cotisation étalée sur 3 ans : environ + 1500 € au bout des 3 ans (actuellement 3 500 € soit environ 5 000€ à terme)
- Parné accueillera l'exposition des toiles primées 2024 du 21/09 au 06/10/24 => Vernissage le 1^{er} jour lors de la journée du patrimoine
- Changement de nom « Peintres dans la rue » devient « Les peintres dans la Cité »

Bureau Syndical du JAVO (Rémy LENORMAND) :

- Vote du budget
- Présentation des travaux 2024 : plus de 600 000 €
- Mise en place du CET

Informations diverses :

Permanences élections européennes du 09/06/2024 : planning établi lors du conseil municipal. Il manque encore quelques personnes pour le dépouillement

Présence Peintres dans la Cité : Bettina SEITE a établi un tableau reprenant les présences des élus sur les deux jours

Commission menu (Bettina SEITE) : souhait de réunir la commission concernant les menus du restaurant scolaire afin de regarder tous les menus et réaliser un travail de réflexion (Karine Letort, Linda Cousin, Marie ?) : mardi 04 juin à 20h30. Cette réunion se déroulera sans la présence de Catherine mais celle-ci sera associée à la commission par la suite.

Organisation Point i 2024 (Bettina SEITE) : ouverture en semaine du hall uniquement (sans présence spécifique) matin et après-midi sauf 2 semaines en Aout (du 03 au 18 août). Le week-end (+ peut être les jours fériés ?), Point i tenu uniquement tenu par des jeunes sur le créneau 14h-17h. Pourquoi pas en binôme ? pourquoi pas moins de 16 ans ?

Point travaux école (Eric LEMOINE) : les travaux avancent plutôt bien et prennent même un peu d'avance. De bonnes relations avec les entreprises avec Nolwenn, la directrice d'école.

Présentation esquisse projet Logement séniors par Mayenne Habitat (David CARDOSO) : une entrée du lotissement par le Nord, 4 parcelles, 1 accès piéton à un parking public aménagé en terrain perméable ;
- calendrier prévisionnel : démarrage potentiel 2026 pour livraison fin 2027 ; permis d'aménager à déposer en juin 2024 et permis de construire à déposer début 2026
- coût estimatif global : 120 000 € HT (rachat terrain environ 20 000 €) + 27 000€ de maîtrise d'œuvre ;
- les logements appartiennent à Mayenne Habitat avec accès aux logements selon conditions de ressources et avec avis de la commune. L'idée étant de faire bénéficier des parnéens séniors.

Journée participation citoyenne (Marine LEMONNIER) : Point à faire avec Christine. Les composteurs seront à commander lorsque les inscriptions seront closes. Revoir pour les publications sur les réseaux (Bettina)

Questions diverses :

- Rémy a participé à la commission Sport : La piscine St Nicolas sera fermée en juillet pour cause de travaux.
- Sébastien demande quelle est la date de fin des 5 baux des logements de la rue du Pré du pont : à vérifier pour fin 2026.
- Sébastien cherche quelques volontaires pour travailler sur le Jury Fleurissement Communal avant l'arrivée de la stagiaire le 27 mai prochain => mercredi 22 mai à 20h30

ÉMARGEMENTS

ELUS	FONCTION	ÉMARGEMENT
CARDOSO David	Maire	
Bettina SEITE	Secrétaire de séance	

Séance levée à : 23 :26


En mairie, le 24/04/2024
Le Maire
David CARDOSO